



COMMUNIQUÉ

PARIS EN LIGNE

Le site gamboule.fr se déclarant n°1 du pari bouliste propose de parier notamment sur des étapes de Ligue Sport Boules F1 et M1, compétitions agréées par la F.F.S.B.

Or, à ce jour, la F.F.S.B. n'a consenti à aucun opérateur agréé de pari sportif en ligne le droit d'offrir des paris sportifs sur la moindre compétition bouliste.

Nous avons saisi l'Autorité Nationale de Jeux, organisme chargé de réguler les jeux d'argent et de hasard en France et d'assurer une meilleure protection des joueurs, qui nous confirme que ces compétitions ne sont pas autorisées aux paris en France et que le dossier est transmis au service de l'offre illégale.

Nous invitons donc à la plus grande vigilance.

A Villeurbanne, le 27 mars 2024

Bernard DAUBARD